

MUNICIPALITÉ alliée

CONTRE
la
Violence
conjugale

25 PROPOSITIONS CONCRÈTES
POUR ENGAGER VOTRE
MUNICIPALITÉ **CONTRE**
LA VIOLENCE CONJUGALE



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

MAISONS-FEMMES.QC.CA

DE LA RÉOLUTION À L'ACTION,
ENGAGEZ VOTRE MUNICIPALITÉ
CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Pour la 3^e année de sa campagne, le Regroupement invite les municipalités du Québec à passer de **la parole aux gestes** pour contrer la violence conjugale sur leur territoire.

En tant qu'élu.e municipal.e, voici **25 initiatives concrètes** que vous pouvez développer dans votre communauté. Certaines mesures sont déjà en place...?

Faites un pas de plus!

Envoyer un message fort dans votre communauté : la violence conjugale est inacceptable.

SENSIBILISATION DE LA POPULATION

- 1** Mobiliser du personnel ou un local pour soutenir la maison d'hébergement dans l'organisation d'activités de sensibilisation de la population.
- 2** Sensibiliser le personnel municipal à la problématique de la violence conjugale via des présentations, ateliers ou conférences.
- 3** Autoriser la distribution ou le dépôt de dépliants et autres outils de sensibilisation dans l'hôtel de ville et dans certains lieux publics.
- 4** Apposer des affiches dans les salles de bain pour femmes des édifices municipaux, qui précisent les numéros et les services à contacter en cas de violence conjugale.
- 5** Encourager d'autres municipalités environnantes à s'allier à la campagne : en parler lors des rencontres de MRC, inviter les maisons d'hébergement à présenter la campagne à d'autres partenaires...

SOUTIEN AUX MAISONS D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT

- 6** Consulter, une ou deux fois par an, la maison d'hébergement sur les besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.
- 7** Faciliter les rencontres entre la maison d'hébergement et :
 - > Le corps policier afin de les sensibiliser à la problématique de la violence conjugale et aux défis rencontrés par les femmes et par les maisons.
 - > L'Office municipal d'habitation pour faciliter l'accès des femmes victimes de violence conjugale à des logements à prix abordable.
- 8** Participer et contribuer aux activités de financement de la maison d'hébergement : informer et engager les citoyens via un encart dans le bulletin municipal, solliciter des partenaires, proposer un local, mobiliser du personnel...
- 9** Offrir à la maison d'hébergement des espaces gratuits dans les bulletins municipaux.
- 10** Soutenir le travail de sensibilisation des travailleuses en maison en leur permettant de prendre conseil auprès du service des communications de la municipalité.

POLITIQUE, CONCERTATION ET DÉFENSE DE DROITS

- 11** Analyser l'offre de services en violence conjugale sur le territoire pour mieux la développer.
- 12** Déterminer si de meilleures pratiques, politiques et réglementations pourraient être développées en matière de lutte contre la violence conjugale.
- 13** Faire connaître au député.e de la circonscription les problématiques de manque de places et de services pour les citoyennes violentées de la municipalité.
- 14** Se déclarer en faveur du registre québécois des armes à feu et encourager les citoyens possédant une arme à l'enregistrer.

LOGEMENTS, TERRAINS ET LOCAUX

- 15** Exempter totalement de taxes foncières la maison d'hébergement.
- 16** Permettre à la maison d'hébergement un accès à des locaux gratuits ou à faible coût pour leurs activités de sensibilisation et de prévention.
- 17** Définir un lieu commémoratif dans la municipalité, afin que les maisons et autres groupes de défense des droits des femmes puissent se rassembler.
- 18** Offrir un terrain gratuit ou à faible coût pour la construction d'une nouvelle maison d'aide et d'hébergement.
- 19** Appuyer la construction de logements sociaux ou de maisons de deuxième étape.

SOUTIEN AUX FEMMES VICTIMES ET À LEURS ENFANTS

- 20** Fournir à la maison d'hébergement des titres de transport gratuits ou des vignettes de stationnement pour faciliter les déplacements des femmes séjournant en maison et de leurs enfants.
- 21** Par l'intermédiaire des maisons, offrir aux femmes hébergées et à leurs enfants un accès gratuit à la culture, aux centres sportifs et aux loisirs (spectacles, cinéma, etc.).
- 22** Par l'intermédiaire des maisons, permettre aux enfants hébergés de participer gratuitement aux camps de jour de la municipalité.
- 23** Encourager les dons de meubles pour les femmes victimes de violence conjugale.
- 24** Offrir aux femmes hébergées l'accès à des lieux d'entreposage gratuits ou à faible coût pour leurs meubles et autres biens personnels.
- 25** Rendre accessible l'hébergement d'animaux domestiques (dans un refuge ou autres) pour les femmes qui séjournent en maison.